



**Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 26 juin 2019  
À 20 h 00 à la salle communale de Montignez**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 22 du 5 juin 2019 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Excusés : Mme Gisèle Krähenbühl, MM. Michaël Güttly, Michel Choffat, Damien Bélet, Jean-Marc Courbat, Ernest Monin.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Maryline Courbat et M. Christian Bonardo.

27 citoyennes et citoyens sont présents. Tous sont habilités à voter.

**Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2018.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Admir BERISHA, de son épouse Mirlinda BERISHA et de leurs enfants Erdi, Erza et Loris, domiciliés à Buix, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.
3. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2018, approuver les dépassements budgétaires.
4. Divers

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

**Point 1**

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2018.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

**Point 2**

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Admir BERISHA, de son épouse Mirlinda BERISHA et de leurs enfants Erdi, Erza et Loris, domiciliés à Buix, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Thierry Créatin, maire, fait part des étapes importantes de la vie des époux Berisha, ainsi que de leurs parcours professionnels.

Le canton les a auditionnés. Il a donné un préavis favorable. À l'unanimité, le Conseil communal recommande également d'accepter cette demande de naturalisation. La parole n'étant pas demandée, les époux Berisha quittent la salle.

Pierre Clavel, conseiller communal : leur lieu d'origine sera-t-il Basse-Allaine ?

J.-Pierre Brugnerotto : oui.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est voté. Il est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

Mme Mirlinda et Admir Berisha reviennent dans la salle. Ils sont accueillis par des applaudissements. Henri Erard, président des assemblées, les félicite

### **Point 3**

Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2018, approuver les dépassements budgétaires

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Michèle Cerf, receveuse communale.

Elle commente et présente à l'aide d'une projection sur écran les dépassements budgétaires et les variations de 10 %, mais au minimum Fr. 5'000.-.

#### Rubrique 5 – instructions, formation, culture, sport

Joël Pape : est-ce que le chauffage des bâtiments de Buix est moins cher qu'auparavant ?

Michèle Cerf : non, c'est pratiquement le même prix que lorsque nous chauffions au mazout.

Denis Etienne : il faut sensibiliser les enseignants pour qu'ils ferment les fenêtres.

Dany Contreras, conseiller communal ; nous sommes moins sujets aux fluctuations du prix du mazout. Nous sommes déjà intervenus auprès des personnes concernées pour la fermeture des fenêtres de nos bâtiments.

Denis Etienne : vous avez pris des mesures, mais elles ne sont pas appliquées.

#### Services communaux

##### Rubrique 1100 - enlèvement des ordures

Birgit Henggeler : quelles décharges seront maintenues ?

Yves Lièvre, conseiller communal : le dépôt de bois chez Jean-Luc Fleury à Montignez. Les éco-points de Buix et Courtemaîche sont maintenus.

Birgit Henggeler : depuis un an la situation s'est dégradée de façon scandaleuse chez Fleury.

Agnès Comment : il ramasse tout. L'entrée de Montignez venant de Buix n'est pas belle.

Robert Prongué : nous avons une benne à papier pratique à Buix mais elle est trop petite. L'employé communal devrait la presser tous les jours.

Yves Lièvre : on a installé des bennes compactrices. On ne peut pas laisser les citoyens compacter eux-mêmes car avant de compacter les employés communaux retirent les éventuels déchets qui ne devraient pas être déposés dans cette benne.

Dans le cas contraire ces bennes à papier et carton ne sont pas valorisés et nous devons payer Fr. 480.- pour les éliminer.

Dominique Voirol : à Montignez cela fonctionne bien.

Yves Lièvre : c'est l'employé du car postal qui presse tous les jours, voire parfois plusieurs fois par jour.

Christian Bonardo : il faut presque un escabeau pour mettre dans la benne. L'autre était plus pratique.

Yves Lièvre : c'est vrai qu'il y a un problème de hauteur de la remorque.

Daniel Faivre : on a reçu un courrier concernant nos déchets de ferme.

Yves Lièvre : oui vous payez une taxe pour votre ménage comme tous les autres citoyens. Vous devez éliminer ce qui provient de la ferme dans vos propres filières.

Joël Pape : alors, nous n'avons plus le droit de mettre des sacs d'aliments ?

Yves Lièvre : cela provient de l'exploitation de votre entreprise, c'est donc à vous de les éliminer.

Michèle Cerf : cette taxe a été supprimée car les agriculteurs sont intervenus. Ils disaient payer alors qu'ils ne mettaient rien dans les bennes car ils évacuaient leurs déchets d'une autre manière.

Yves Lièvre : on peut prendre note et revoir cette question.

Joël Pape : il ne faut pas perdre votre temps avec cela. Vous auriez dû préciser dans votre lettre que nous ne devons pas mettre le papier et les cartons provenant de la ferme.

Bilan – pas de question

Investissements – pas de question

Denis Etienne : qu'en est-il du projet intercommunal avec Boncourt et Courchavon concernant l'Allaine ?

J.-Pierre Brugnerotto : la commission s'est réunie à plusieurs reprises. Ce dossier devrait être soumis au canton après les vacances pour approbation, notamment s'agissant des fiches d'entretien.

Dominique Voirol : où en est l'étude concernant la réfection éventuelle de la Rue des Traversains à Buix ?

Daniel Fleury, conseiller communal : l'étude est terminée. Nous ne réaliserons pas ces travaux prochainement par manque de moyens financiers car nous avons un autre projet plus urgent. Il s'agit de refaire une partie des canalisations et conduites de la traversée du village de Montignez.

Dominique Voirol : est-ce que la piste cyclable Grandgourt – Buix sera bientôt goudronnée ?

Pierre Clavel, conseiller communal : oui, l'achèvement des travaux est prévu pour octobre/novembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, Thierry Créatin lit le rapport de BDO SA, vérificatrice des comptes communaux.

Les comptes 2018 présentant des charges pour Fr. 5'312'124.82 et des produits totalisant Fr. 5'323'803.23, soit un bénéfice de Fr. 11'678.41 sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

Robert Prongué remercie Michèle Cerf pour sa très bonne présentation.

#### **Point 4**

##### Divers

Thierry Créatin, maire : je suis en fonction depuis peu. J'ai trouvé une équipe motivée, compétente, avec certains caractères bien trempés.

Notre administration, également compétente et professionnelle, soutient le Conseil communal.

Je remercie des conseillers communaux de leur disponibilité et en particulier Angéline Ruchti, vice maire, pour avoir assumé cette tâche durant quelques mois difficiles.

On va établir un programme de législature. Chacun pourra faire part des projets qui lui tiennent à cœur.

J'ai également rencontré les employés de la voirie. Je suis prêt à entendre vos remarques constructives dans le respect mutuel.

Ces paroles sont applaudies.

Henri Erard remercie Thierry Crétin. Vos paroles démontrent le dynamisme du Conseil communal.

Daniel Fleury, conseiller communal : nous avons peu entretenu nos routes communales ces deux dernières années. Un inventaire a été effectué. Des nids de poules seront rebouchés et le revêtement à certains endroits sera refait ces prochains jours.

Dominique Voirol : je suis heureux de vous entendre. Au niveau de la commission des chemins, on se pose beaucoup de questions. Nous sommes un peu démotivés.

Je rappelle que les saignées doivent être entretenues et que le règlement sur les chemins n'a pas encore été accepté.

Agnès Comment : on a beaucoup de coupures d'eau à Montignez. Les conduites ont plus de 100 ans.

Daniel Fleury : on en est conscients, mais on ne peut pas tout faire en même temps. On changera une partie des canalisations et conduites en même temps que la réalisation du projet BIOGAZ de la famille Etique.

Dominique Voirol : la route Buix – Montignez est utilisée par des véhicules non autorisés. Ils montent sur les accotements. Il faut boucher les trous, refaire cette route.

Daniel Fleury : cela fait partie des travaux prévus ces prochains mois mais ce n'est pas la seule route de la commune qui doit être réfectionnée.

Christian Bonardo : les piétons, les cyclistes doivent pouvoir partager la route avec les véhicules. Il faut réduire la vitesse, poser des ralentisseurs.

Daniel Fleury : des ralentisseurs avaient été posés mais cela avait été très mal pris par certains citoyens.

Christian Bonardo : depuis quand le Conseil communal ne s'est-il pas préoccupé de cette problématique ?

Dominique Voirol : on a fait quelque chose il y a 10 ans mais cela pose effectivement des problèmes car certains citoyens ne respectent pas.

Daniel Pape : vous ne coupez pas correctement les branches d'arbres aux bords de routes. On les touche avec nos tracteurs.

Yves Lièvre : c'est vrai que les branches reviennent parfois un peu vite sur les routes.

Daniel Pape : on doit se serrer pour croiser et on tape nos rétroviseurs. Vous envoyez des tous-ménages mais rien ne se fait correctement.

Daniel Pape : il faut faire attention que la terre ne revienne pas sur le macadam sur les routes du remaniement.

Yves Lièvre : les routes sont certainement trop basses.

Dominique Voirol : oui c'est effectivement le cas.

Claude Martin : et les conteneurs semi-enterrés pour les déchets ?

Yves Lièvre : c'est le SIDP qui gère ce dossier. On attend de leurs nouvelles pour le dépôt des permis de construire et la réalisation de ces aménagements.

Agnès Comment : pour les carcasses de voitures, tout le monde est à la même enseigne ?

Yves Lièvre : oui.

Agnès Comment : et si une personne ne respecte pas les règles ?

Yves Lièvre : je vois de quel citoyen vous parlez. Une procédure est en cours.

Robert Prongué : on a élargi la rivière à Grandgourt et à Buix. Les agriculteurs n'ont pas fauché sur 5 à 6 mètres vers le restaurant de l'Helvétia à Buix !

Pierre Clavel : ce secteur a justement été étudié dans le cadre du projet de la commission intercommunale.

Birgit Henggeler : à quoi sert la benne de l'entreprise Fleury déposée dans la forêt de la Voirande à Montignez ?

Yves Lièvre : il faut nous informer et nous interviendrons.

Daniel Faivre : quand pensez-vous faucher les rumex et les chardons ?

Yves Lièvre : ces travaux ont été planifiés. Ils seront réalisés début juillet.

La parole n'étant plus demandée, M. le président remercie les citoyennes et citoyens présents. Il relève le bon déroulement de cette assemblée et souhaite à chacun une bonne fin de soirée.

Il clôt la séance à 21 h 20

## **AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto